

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ATTARD, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CHARTIER Emilie, COUSSOLLE Béatrice, FALIU Annie, GALANGAU Henri, MAZIERES Nicolas, PELEJA Orianne, PUJOL Marlène, SALVADOR Julien, TAULET Jacques, TOURNIER Christine

Procurations : M. BORDG Gilles à M. MAZIERES Nicolas, M. CAZENOBE Christian à Mme ALBERT Jeannine, Mme FONT Bernadette à M. GALANGAU Henri, M. PRUJA Jacques à Mme COUSSOLLE Béatrice

Absente : Mme KNAFF Barbara

Secrétaire de séance : Mme CHARTIER Emilie a été élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DE M. LE MAIRE

1 – DECISION 20/2019 : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Dans le cadre des travaux d'extension du groupe scolaire, Monsieur le Maire informe qu'il a accepté un avenant au marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement de maîtrise d'œuvre « EURL d'Architecture KAISER, BET Daniel BURILLO, SARL ENR CONSEIL, SARL COORDINATION CATALANE » afin d'actualiser la rémunération de la maîtrise d'œuvre sur le montant réel des travaux.

Le montant total des frais de maîtrise d'œuvre s'élèvera à 10 440.00 € H.T.

2 – DECISION 21/2019 : PRESTATION D'ASSISTANCE POUR LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS D'ASSURANCE

Un marché de services a été conclu avec la société INSURANCE RISK MANAGEMENT, représentée par Dominique BOISSERIE, pour la passation des marchés d'assurances de la commune pour un montant de 1 490.00 € T.T.C.

DELIBERATIONS

1 – DELIBERATION 43/2019 : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La mise à disposition du dossier n'ayant appelé aucune observation écrite ni du public ni des personnes publiques associées, le conseil municipal approuve la modification simplifiée n°1 du PLU. Pour rappel, cette modification a pour objet :

1 – de rendre possible le changement de destination de l'habitation située en secteur Nh à l'intérieur de la zone N du Mas Deu,

2 – de mettre à jour la liste des emplacements réservés en supprimant certains emplacements réservés dont les projets d'aménagement prévus ont été réalisés à ce jour, notamment :

- emplacement réservé n°5 : création d'une aire de stationnement accompagnée d'espaces publics et d'aménagements paysagers,

- emplacement réservé n°6 : groupe scolaire et installations- accès aux aménagements.

3 – enfin d'adapter le règlement en assouplissant les possibilités de réalisation des constructions annexes, le règlement actuel indiquant que sont autorisées « les constructions annexes (abris de jardin, barbecues, vérandas, garages ...) à raison d'une seule construction annexe par unité foncière ... » alors qu'il conviendrait de préciser « à raison d'une seule construction annexe de même nature par unité foncière... » et de fixer une limite maximale de trois constructions annexes par unité foncière, la surface de plancher totale de ces dernières ne pouvant excéder 40 m².

Mme COUSSOLLE Béatrice demande des précisions sur la situation de la chapelle du Mas Deu. Monsieur le Maire précise que le bâtiment n'est pas concerné par cette modification étant situé sur une autre propriété privée du Mas Deu et que la question de la préservation de ce patrimoine se posera dans le cadre de la révision générale du PLU.

Voté à l'unanimité

2 - DELIBERATION 44/2019: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

La demande de subvention faite en décembre 2018 dans le cadre de l'enveloppe DETR 2019 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) n'ayant pas abouti, le conseil municipal décide de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les travaux d'extension du groupe scolaire.

Pour rappel, ces travaux sont évalués à 110 159.59 € H.T.

Voté à l'unanimité

3 - DELIBERATION 45/2019: APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES ET D'ELECTRICITE DU PAYS CATALAN (SYDEEL 66)

Le conseil municipal approuve les modifications des statuts du SYDEEL 66, telles qu'elles ont été votées par le conseil syndical du SYDEEL 66 dans sa séance du 27 juin 2019. Les modifications portent sur les articles énoncés ci-dessous :

- Mise en conformité de la rédaction de l'article 5.1.1 - compétence obligatoire de distribution publique d'électricité
- Prise en compte du nouveau code de la commande publique articles 5.1.2 / 5.3.4
- Modification de l'article 5.2.2 – pour adaptation au contexte en termes d'innovation pour la mobilité propre
- Actualisation de l'article 5.3 et sous-articles correspondants – Mise en commun des moyens et activités accessoires concernant notamment les actions liées à la transition énergétique
- Création de l'article 5.3.5 – Autres Activités Complémentaires
- Modification de l'article 8 – Composition et fonctionnement du comité syndical
- Reformulation de l'article 8.2 et renumérotation en 8.5 –Dispositions relatives au fonctionnement du Comité Syndical, du bureau, des commissions et des fonctions de Président
- Création de l'article 8.6 relatif aux Commissions
- Reformulation de l'article 9 – Election du bureau
- Suppression des articles 11 / 12 modification de l'objet des articles 11 et 12 suite à renumérotation
- Actualisation de l'article 13 – Budget –Reformulation de l'article 13-1 Dépenses et ajout de recettes à l'article 13-2

Voté à l'unanimité

4 - DELIBERATION 46/2019: COMMANDE ANNUELLE A LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE

Le Conseil Municipal décide, comme chaque année, de passer commande d'arbres, arbustes et plantes auprès de la pépinière départementale afin de poursuivre le programme d'embellissement et d'entretien des espaces verts de la commune.

Monsieur le Maire précise que la commande a été préparée par le responsable et les agents du service technique.

Voté à l'unanimité

5 - DELIBERATION 47/2019: PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES GENERAL 2018 DU SPANC 66 (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités général 2018 du SPANC 66 dont le contenu a été transmis dans son intégralité aux membres de l'assemblée avec la convocation à la présente séance.

Monsieur le Maire en rappelle les informations principales :

- la mission du SPANC 66 est de procéder aux contrôles obligatoires des installations neuves et /ou réhabilitées d'assainissement non collectif pour le compte des communes qui ont adhéré au syndicat.
- sur les 203 communes adhérentes, 7 000 installations ont été recensées.
- les usagers doivent s'acquitter d'une redevance pour les différents types de contrôle (contrôle de conception, contrôle de réalisation de travaux, contrôle périodique ...)
- au total, depuis septembre 2010, le SPANC 66 a réalisé 11 670 contrôles sur les communes restantes actuellement sur le territoire du SPANC (contrôle existant et périodique, contrôle de conception, contrôle d'exécution).
- la fréquence de contrôle des installations existantes est de 6 ans. Depuis mars 2018, les usagers doivent adresser annuellement le cahier de vie de l'installation au SPANC 66 avant le 1^{er} mars de chaque année.

Voté à l'unanimité

6 - DELIBERATION 48/2019 : VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION B, n° 2376 A M. PHILIPPE COURTY

Le Conseil Municipal décide de céder à M. Philippe COURTY la parcelle cadastrée section B, n° 2376, d'une contenance de 319 m², au prix de 20 € le m², portant le prix de vente de l'ensemble foncier à 6 380 €.

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce dossier indiquant que, par délibération du 6 octobre 2015, le conseil municipal s'était déjà prononcé favorablement sur cette cession en faveur de Mme Hélène COURTY et M. Philippe COURTY au même prix de vente. La parcelle concernée correspond à l'emprise foncière des voies publiques incluses dans la propriété privée sise au 8 rue des vignes.

Compte tenu des difficultés liées à la présence d'une canalisation d'adduction d'eau potable en sous-sol, la délibération du 6 octobre 2015 n'a pas pu être mise en œuvre.

Afin de résoudre cette difficulté, différentes solutions techniques ont été envisagées. Après plusieurs échanges avec M Philippe COURTY, il a été convenu de créer une nouvelle canalisation entre la Rue des Vignes et la Rue du Muguet, permettant d'abandonner la canalisation existante tout en conservant le maillage du réseau.

Le coût de ces travaux estimé par la SAUR à 7 747.20 € est pris en charge par M. Philippe COURTY auquel profite le dévoiement.

Cet accord ayant été conclu, la cession de la parcelle concernée aurait pu être concrétisée. Toutefois, compte tenu du décès de Mme Hélène COURTY, les termes de la délibération initiale doivent être repris, M. Philippe COURTY étant à présent l'unique acheteur.

Voté à l'unanimité

Mme Oriane PELEJA rejoint l'assemblée et participe au vote des décisions suivantes.

7 - DELIBERATION 49/2019 : AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN A PASSA

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Passa, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'implantation d'éoliennes industrielles de Passa s'inscrit parmi d'autres projets éoliens dans les Aspres (comme Caixas, Fourques, Banyuls-dels-Aspres, et Brouilla), ce qui représenterait, tous projets confondus, près de 44 éoliennes industrielles en prévision dans le secteur.

L'assemblée considère notamment que :

- l'échelon communal n'est pas l'échelon pertinent pour des projets de cette envergure et qu'il conviendrait de réfléchir au niveau départemental, voire régional ;
- que les caractéristiques techniques du projet et particulièrement la hauteur des éoliennes envisagées culminant de 132 mètres à 152 mètres sont réhilitaires et que leur implantation défigurerait la vision emblématique du Canigou ;
- qu'il est de la responsabilité morale des élus de protéger et de défendre l'environnement et le patrimoine des Aspres ;
- que la promesse de revenus fiscaux ne saurait justifier n'importe quel projet ;

- que la commune, comme dix autres municipalités de la Communauté de Communes des Aspres, a déjà adopté une motion contre l'implantation d'éoliennes dans les Aspres.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de l'intégralité de la délibération qui sera transmise à Monsieur le Commissaire Enquêteur, ainsi qu'à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, avec copie aux municipalités voisines, ainsi qu'à Madame la Présidente du Conseil Départemental, Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Aspres et Messieurs les Présidents de communautés de communes voisines.

Voté à l'unanimité

8 - DELIBERATION 50/2019 : MOTION RELATIVE AU PROJET DE DIMINUTION DES RESSOURCES DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Le Conseil Municipal adopte une motion afin de s'opposer au projet de réduction de la Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière Non Bâtie (TATFNB) qui assure le financement des Chambres d'Agriculture.

Il est rappelé que cette taxe représente 45 % du budget de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, que sa réduction ne diminuerait que de façon dérisoire la pression fiscale qui pèse sur les exploitations agricoles et que ces coupes budgétaires iraient à l'encontre de l'efficacité, de la proximité et de l'accompagnement des entreprises agricoles et des territoires.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1 – SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Le Département des Pyrénées Orientales a accordé à la commune une subvention de 29 700 € pour les travaux d'extension du groupe scolaire (création d'une sixième salle de classe élémentaire) dans le cadre du programme d'Aide à l'Investissement Territorial (AIT).

Monsieur le Maire indique que, conformément aux délais d'exécution fixés dans le calendrier des travaux, la salle de classe était opérationnelle le jour de la rentrée scolaire. Une nouvelle enseignante a été nommée sur l'école dans le cadre d'un poste définitif et a exprimé toute sa satisfaction concernant les locaux qui lui étaient mis à disposition.

Lors de la traditionnelle visite de rentrée, Monsieur le Directeur Départemental des Services de l'Éducation Nationale a, à nouveau, souligné le caractère fonctionnel et esthétique du groupe scolaire de Trouillas.

Mme PELEJA Oriane prend la parole et souhaite faire part des doléances exprimées par des enfants et familles quant aux repas servis à la cantine. Certains menus ne sont pas appréciés tant au niveau du goût que de la qualité. Une discussion est ouverte. Sont évoqués notamment les difficultés de composition des plats qui doivent respecter, dans le cadre de la liaison froide, des normes d'hygiène extrêmement rigoureuses.

Il est rappelé que la compétence restauration scolaire a été transférée à la Communauté de Communes des Aspres et que la commune n'est pas en mesure de mettre en place de manière isolée de nouvelles modalités de fonctionnement du service.

Il est convenu que les différentes observations exprimés par les enfants et familles seront consignées par écrit et transmises à la Communauté de Communes afin notamment d'identifier les plats ou menus qui pourraient être revus.

2 – MODIFICATION DES EFFECTIFS

Mme Gwenaëlle DERVEAUX, adjoint administratif, en disponibilité depuis le 17 juin 2019, a été recrutée par voie de mutation par la Mairie de Perpignan, depuis le 17 septembre 2019. Elle ne fait donc plus partie des effectifs de la commune.

3 – ASSOCIATION FESTI LOISIRS

Monsieur le Président de l'association FESTI LOISIRS a remercié, par courrier, la Municipalité pour son soutien dans l'organisation des animations et festivités organisées jusqu'à présent.

Une invitation est adressée à l'assemblée pour la première fête de la bière le samedi 21 septembre 2019.

4 – CONGRES DEPARTEMENTAL DES MAIRES ET DES ADJOINTS A PRADES

Le congrès départemental des Maires, Adjointes et Présidents d'intercommunalité aura lieu le samedi 19 octobre 2019 à Prades.

5 - PROJET DE LIAISON RD 612 / RD 37 – REUNION AVEC LE SERVICE FONCIER RURAL DU DEPARTEMENT

Une réunion a eu lieu en Mairie le 18 septembre avec le service Foncier Rural Agriculture du Département en vue de la première réunion de la Commission Communale d'Aménagement Foncier créée dans le cadre du projet de liaison entre la RD 612 et la RD 37.

La mission de cette commission concerne la restructuration du foncier suite aux acquisitions foncières qui sont faites. La première réunion de la commission est prévue le 16 octobre 2019 à 14 h 30 en Mairie.

A ce jour, une grande majorité des propriétaires fonciers concernés a déjà donné son accord pour la cession de terrain en vue de la réalisation de la future voie.

6 - REUNION AVEC LES SERVICES D'ENEDIS

Les services d'ENEDIS ont été reçus en Mairie le 17 septembre 2019 suite à de multiples signalements effectués depuis les pluies diluviennes de 2014, notamment concernant la ligne et le poteau basse tension qui traversent les propriétés privées de Messieurs Joseph Fabresse et Marc Aliès. Une étude de faisabilité va être réalisée pour des travaux d'enfouissement de la ligne. Ces travaux devraient être associés aux travaux que la Communauté de Communes des Aspres doit entreprendre sur les réseaux humides.

7 – DEMANDE DE SUBVENTION DU LYCEE PROFESSIONNEL ALFRED SAUVY DE VILLELONGUE DELS MONTS

Le lycée professionnel Alfred Sauvy de Villelongue Dels Monts a adressé à la commune une demande de subvention afin de financer un voyage d'études à Paris et à Versailles auquel participera un élève résidant sur la commune.

Après divers échanges, l'assemblée décide d'émettre un avis défavorable à la demande.

8 – INSTALLATION DES AIGLES DE VALMY AU MAS DEU

Monsieur le Maire indique qu'il ne sera pas donné suite au projet de création d'un parc accrobranches sur l'espace boisé du Mas Deu, faute de financement mais qu'un nouveau projet est à l'étude.

En effet, les propriétaires des Aigles de Valmy sont intéressés par le site du Mas Deu. Ils sont contraints de quitter le terrain qu'ils occupent actuellement car la commune d'Argelès sur Mer, propriétaire, souhaite le récupérer.

Plusieurs réunions pilotés par Monsieur le Sous-Préfet de Céret ont déjà eu lieu en sous-préfecture de Céret, en présence des services de l'Etat concernés et du bureau d'études COGEAM, retenu dans le cadre du projet de révision du PLU communal. A l'heure actuelle, le règlement d'urbanisme de la commune ne permet pas cette installation car le site est situé dans un Espace Boisé Classé. Une procédure devra être engagée prochainement pour définir sur le site un secteur autorisant les aménagements nécessaires (STECAL : Secteur de Taille et de Capacité Limité).

Mme COUSSOLLE Béatrice demande en quoi cette installation bénéficiera à la commune. Monsieur le Maire indique que ces animations attirent de nombreux visiteurs et que cette nouvelle fréquentation ne pourra être que profitable, notamment pour les caves particulières ou le site du Labyrinthe aux mille fleurs.

9 – CAMBRIOLAGE DE L'AGENCE POSTALE

L'agence Postale Communale a été l'objet d'un cambriolage dans la nuit du samedi 7 septembre 2019 au dimanche 8 septembre 2019. La porte d'entrée, bien que sécurisée, a été fracturée. Les malfaiteurs ont dérobé des tampons, l'argent liquide n'étant pas accessible. La caméra de vidéo-surveillance n'a pas permis de les identifier car ils portaient des cagoules.

L'agence postale de Tresserre et le bureau de Poste de Thuir ont également été cambriolés récemment.

10 – REFECTION DES ALLEES DU CIMETIERE

Dans le cadre des travaux du Syndicat Mixte Fermé des Aspres, un revêtement bicouche a été posé sur les allées de l'ancien cimetière facilitant l'entretien du site.

11 – TRAVAUX DE REFECTION DE L'EGLISE

Les travaux de réfection de l'église sont en cours : toiture, étanchéité, gros-œuvre. La réalisation des peintures intérieures démarrera prochainement.

COMPTE RENDU DES ADJOINTS

1 – INTERVENTION DE M. CAZALS JEAN-FRANCOIS, ADJOINT

• Consultation pour les contrats d'assurance de la commune

Monsieur CAZALS Jean-François rappelle que les contrats d'assurance de la Mairie arrivent à échéance le 31 décembre 2019 et que conformément à la réglementation en vigueur, il convient de consulter de façon formelle, les compagnies d'assurance pour la conclusion de nouveaux contrats.

Le cabinet IRM – GIE assistera la commune pour le montage du dossier de consultation et l'analyse des offres qui seront réceptionnées.

A l'heure actuelle, la commune est assurée :

- par la SMACL pour le risque responsabilité, protection juridique, défense pénale et pour les risques statutaires,
- par GROUPAMA pour le dommage aux biens et la flotte automobile.

• Acquisitions

Deux acquisitions viennent d'être effectuées pour le service technique :

- un aspirateur urbain (marque GALOPIN) pour un montant de 16 080.00 € T.T.C. pour l'entretien de la voirie
- un véhicule d'occasion modèle Renault Kangoo de 2016 de 30 000 km pour un montant de 8 900 € en remplacement du véhicule Renault Express qui n'était plus réparable.

• Utilisation de la halle aux sports par les associations

Plusieurs associations sportives qui utilisent le stade ont demandé en parallèle la mise à disposition de la halle aux sports pour avoir une solution de repli en cas d'intempéries. Compte tenu du nombre croissant d'associations sur la commune, le bâtiment ne peut être bloqué pour ce motif une année entière.

Les responsables ou entraîneurs devront faire la demande chaque fois qu'ils auront besoin de disposer de la structure. Il leur sera notamment rappelé la nécessité d'adapter les équipements des utilisateurs (port de crampons interdit).

2 – INTERVENTION DE Mme FALIU ANNIE, ADJOINTE

Mme Annie FALIU informe

qu'elle réunira les membres de la commission « bulletin municipal » au cours du mois d'octobre.

3 – INTERVENTION DE Mme ALBERT JEANNINE, ADJOINTE

• Vie scolaire

A la rentrée scolaire, étaient inscrits à l'école de Trouillas :

- 82 élèves en maternelle
- 148 élèves en élémentaire

soit un total de 230 élèves.

Depuis cette rentrée, l'école est devenue obligatoire dès 3 ans (jusqu'à présent, l'école était obligatoire à partir de 6 ans). Cette nouvelle mesure n'a pas eu d'impact sur les effectifs de Trouillas. Les familles des enfants de 3 ans avaient la possibilité de demander auprès des services de l'Education Nationale une dérogation pour demander un aménagement du temps de présence de l'enfant scolarisé en petite section de maternelle (absence l'après-midi). Seules trois familles ont fait la démarche.

Le programme d'équipement en vidéo projecteurs va se poursuivre. Toutes les classes du groupe scolaire seront équipées d'ici la fin de l'année.

Une nouvelle directrice a été nommée sur le centre de loisirs de Trouillas. Anciennement animatrice sur le site, elle prendra ses fonctions prochainement, au terme de son congé de maternité.

- **Animations**

L'association FA SI LA LIRE propose un week-end théâtre avec deux représentations prévues : une le vendredi 4 octobre et une autre le samedi 5 octobre 2019.

Le traditionnel marché fermier est prévu le dimanche 20 octobre 2019.

Les membres de la commission jeunesse sont invités à se réunir après la séance pour préparer les animations de la soirée d'Halloween.

3 – INTERVENTION DE M. GALANGAU HENRI, ADJOINT

Monsieur GALANGAU Henri fait part des devis proposés par l'association FESTI LOISIRS pour les animations de la fête locale du mois de novembre :

- pour la soirée du samedi 16 novembre 2019 : prestation musicale du groupe « Les Klosques » pour un montant de 900 € T.T.C.,
-
- pour l'après-midi du dimanche 17 novembre : spectacle musical « Vous les Copains » pour un montant de 1 972.68 € T.T.C.

Les deux devis sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50.